

EXTRAIT N° 44/2020
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 25 Votants : 29 Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille vingt, le dix-sept juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 juillet 2020.

PRÉSENTS : Mmes et MM. AGUERRE, AUGOT, BAKER, BERNARDINI, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFE, CAIRE, CAMBOULIVES, DEJUNIAT-BERNARDINI, DELHOLME, GUZOU, LABORIE, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTEGUT, PILON, PREVOST, SAFON, VIGNEAU, VIGNERES, ZAMBONI.

PROCURATIONS

M. LAJAT	à	M. VIGNERES
Mme ARNAL	à	M. AUGOT
Mme BELABBAS	à	Mme DEJUNIAT-BERNARDINI
M. JOUSSEAUME	à	M. ZAMBONI

SECRETAIRE : M. VIGNERES a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : CONSEIL MUNICIPAL - Désignation d'un délégué auprès de l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT)

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'AUAT a pour vocation de favoriser le développement urbain durable de l'aire métropolitaine dans son espace régional. Elle a pour objet la réalisation et le suivi, sous forme partenariale de programme d'activités et d'études permettant tant l'observation, l'analyse, la prospective et l'évaluation des politiques publiques que la définition, la coordination, la faisabilité et la gestion des projets de développement urbain, économique, social et environnemental de ses membres dans les domaines de la planification urbaine, de l'aménagement du territoire et de la programmation sur les champs de compétences suivants :

- l'habitat et le logement,
- l'économie, le rayonnement, l'attractivité,
- le génie urbain et les transports et déplacements,
- le paysage et l'environnement,
- les loisirs et le tourisme,
- la formation, la culture et la communication,
- la concertation et l'ingénierie de projet.

Elle éclaire les collectivités et les acteurs de la ville dans la connaissance des évolutions urbaines, sociales, économiques et environnementales.

Monsieur le Maire rappelle que les statuts de l'AUAT prévoient que le Conseil Municipal de chaque Commune membre désigne un représentant unique.

Ont obtenu :

Candidats	Nombre de voix
Jean-Paul BERNES	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 7
Sophie ARNAL	Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 20

Monsieur BERNES a été désigné délégué auprès l'Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Toulousaine (AUAT).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 17 juillet 2020

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

